



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
RUE TRAVERSIERE**

Le Maire de la commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande en date du 13 avril 2023 de l'entreprise ALSA TP de RIXHEIM sollicitant une autorisation d'occuper le domaine public entre le 3 et le 5, rue Traversière à HOCHSTATT pour la réalisation de travaux d'aménagement extérieurs pour le compte de Monsieur Huan PHAM MINH ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'occupation du domaine public dans le cadre de réservation de stationnement, ainsi que dans l'intérêt de la sécurité et des commodités de la circulation ;

**ARRETE**

- Article 1er :** Du lundi 17 avril 2023 de 8 h 30 à 17 h et ceci jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise ALSA TP est autorisée à occuper le domaine public ; en l'occurrence entre le N° 3 et le N° 5 de la rue Traversière à HOCHSTATT.
- Article 2 :** En raison de l'étroitesse de la voie, la rue Traversière sera temporairement interdite à la circulation de tout véhicule, excepté les riverains.  
Les riverains des N° 5, 6, 6a, 7 et 8 pourront accéder, à titre exceptionnelle, à la rue Traversière par la rue Foltzer (côté sens interdit). Et les riverains des N° 1 et 3 pourront provisoirement circuler en sens interdit vers la rue des Écoles.
- Article 3 :** Un camion de la Sté ALSA TP sera autorisé à stationner provisoirement dans ladite rue pour réaliser des travaux d'aménagement extérieurs.
- Article 4 :** Des panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 5 :** Ampliation
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie d'ILLFURTH et d'ALTKIRCH
  - aux Brigades Vertes de SOULTZ et de WALHEIM
  - à la société ALSA TP de RIXHEIM
  - à Monsieur Huan PHAM MINH de HOCHSTATT
  - aux Riverains

HOCHSTATT, le 13 avril 2023  
Le Maire,  
Matthieu HECKLEN

